

ANNONCES ÉLECTORALES : le service public ne se fait pas au détriment des agents !

Chères collègues, chers collègues,

Nombre d'entre vous ont découvert avec stupeur plusieurs projets et orientations relatifs à la réorganisation de certains services de la ville de Nice, rendus publics par des candidats issus de différentes listes dans le cadre de la campagne des élections municipales. Ces annonces portent sur l'extension des horaires d'ouverture en soirée et le week-end, notamment des mairies annexes, de la bibliothèque Nucéra, des services de garderie scolaire, des haltes-garderies et du service d'accueil familial. Elles évoquent aussi la création de places supplémentaires en crèches et en centres de loisirs, ainsi que le développement de nouveaux dispositifs de service à la population.

Ces orientations, quelles que soient leurs modalités, impliquent des modifications de l'organisation du travail et des cycles horaires des agents. La CGT NMCA s'interroge sur la pertinence et la mise en œuvre de ces promesses de campagnes démagogiques bien éloignées de la réalité du terrain, alors même que nous dénonçons le manque de moyens et de recrutements dans ces services, depuis des nombreuses années.

La mise en avant de notions telles que le « volontariat » ou l'« adaptation du service public » ne saurait constituer une garantie suffisante. Dans un contexte de sous-effectifs persistants, de tensions dans plusieurs services et de réorganisations successives, ces projets font peser un risque réel de flexibilisation contrainte et de dégradation des conditions de travail.

Nous alertons sur le fait que ces projets impacteraient directement la vie professionnelle et personnelle des agents, leur santé et les conditions d'exercice de leurs missions.

Notre organisation syndicale rappelle que les conditions de travail des agents ne peuvent en aucun cas être instrumentalisées à des fins électorales, ni constituer une variable d'ajustement. Le service public municipal ne peut se faire sans les moyens adéquats, ni au détriment des personnels qui exercent quotidiennement leurs missions au service de l'intérêt général.

La CGT NMCA reste pleinement mobilisée pour défendre vos droits, vos conditions de travail et un service public respectueux de celles et ceux qui le font vivre.

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR
33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11
MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR
PAGE FACEBOOK : @CGTNMCA

